



Copropriétaires : indignez-vous !

30 mai 2013

A l'aube du projet de loi Logement qui va clore huit mois de concertation, la publication par deux associations de consommateurs d'une étude à charge sur les pratiques des syndicats de copropriété est-elle un hasard ?

La profession n'y croit pas. Les deux principaux syndicats de l'immobilier en France, la FNAIM et l'UNIS, sont affligés par le moment choisi pour discréditer, une nouvelle fois, le métier de syndic.

La FNAIM et l'UNIS condamnent ce procédé et s'inscrivent en faux contre les déclarations caricaturales qui voudraient faire croire à l'opinion que les professionnels de l'immobilier ne sont pas des acteurs économiques responsables du monde de l'entreprise, et des intérêts de leurs clients !

La profession est, et a toujours été, attentive à leurs attentes. C'est factuel :

- elle a su se mettre autour de la table avec les associations de consommateurs pour s'accorder à qualifier les prestations de gestion courante des immeubles ;
- elle sait adapter son offre de services pour répondre aux besoins exprimés ;
- elle assure la sauvegarde et la valorisation du patrimoine des copropriétés.

Au cours des huit derniers mois de dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés, la FNAIM et l'UNIS ont fait de nombreuses propositions en faveur d'une gestion démocratique des copropriétés :

- le choix pour les copropriétaires entre un compte unique ou séparé,
- une totale transparence de la comptabilité des copropriétés grâce à des extranets de suivi des budgets et des dépenses,
- la possibilité pour les copropriétés, dans un marché concurrentiel, de choisir librement des prestations complémentaires.

La FNAIM et l'UNIS sont révoltées que soient ainsi bafoués les intérêts des consommateurs. Et cela, alors que les pouvoirs publics se sont dits prêts à favoriser l'intermédiation professionnelle pour lutter contre les dérives de la gestion directe, face aux contraintes juridiques, administratives, comptables et environnementales qui pèsent sur les syndicats de copropriété.

Copropriétaires : indignez-vous !

Contact presse UNIS :
Christophe Maurisset Latour
Tél : 01 55 32 01 06
cml@unis-immo.fr

Contact presse FNAIM :
Galivel & Associés
Carol Galivel / Pascale Pradère
Tél : 01 41 05 02 02
galivel@galivel.com